



## POLITIQUE

Adopté par le Conseil d'administration  
le : 1<sup>er</sup> avril 2009

Modifié le : 2 mai 2012

Entrée en vigueur le : 2 mai 2012

### TITRE : Hébergement

Les équipes à partir du niveau mini AA, qui jouent des parties sur deux jours consécutifs, peuvent profiter d'un coucher à l'hôtel au cours de la saison.

Si l'horaire ou la distance le nécessite, une équipe pourrait exceptionnellement avoir droit à un deuxième coucher à l'hôtel. Cette décision devra être prise soit par le conseil d'administration ou par le comité exécutif.

Certains tournois offrent de l'hébergement dans une classe. Les entraîneurs doivent privilégier ce type d'hébergement et ceci le nombre de fois qu'ils le désirent.

#### Réservation des chambres d'hôtel

Les réservations des chambres d'hôtel sont faites par un membre du conseil d'administration qui a accepté de prendre en charge ce dossier.

Il est de la responsabilité des entraîneurs de contacter le responsable, et ceci le plus tôt possible, afin de lui faire part de leurs besoins d'hébergement.

Le responsable réserve un nombre suffisant de chambres afin que les entraîneurs aient une chambre pour eux et que chaque joueur dorme dans un lit.

Il est possible pour le responsable de réserver des chambres pour les parents. Ceci permet aux parents de profiter des rabais qui sont octroyés à l'organisation et de pouvoir avoir des chambres près des joueurs. Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, les entraîneurs doivent mentionner au responsable, en même temps qu'ils font leur demande de chambres pour leur équipe, le nombre de chambres à réserver pour les parents.

#### Accompagnement

Pour les équipes mini, lors des couchers à l'hôtel il est nécessaire de toujours avoir un adulte avec les joueurs dans chaque chambre afin d'assurer une surveillance et être disponible au besoin. À cet effet l'organisation doit solliciter la collaboration des parents afin d'avoir un nombre suffisant d'adultes. Pour les couchers dans une classe la présence de deux adultes est nécessaire, que ce soit des entraîneurs ou des parents.

Pour les catégories de joueurs de benjamin à juvénile, l'objectif visé par les couchers en équipes, en plus de permettre aux joueurs de participer à une activité agréable, est de favoriser l'esprit

d'équipe et l'autonomie des joueurs. A cet effet, les joueurs de ces catégories couchent ensemble à l'hôtel ou dans une classe et ceci sans la présence des parents dans leur chambre ou dans la classe. Cependant, advenant le cas où les entraîneurs d'une équipe sont des mineurs, au moins un accompagnateur d'âge adulte devra être présents à l'hôtel et dans la classe.

Pour les équipes féminines afin d'éviter des situations problématiques, pour les couchers à l'hôtel, seulement des mères peuvent coucher avec des joueuses autres que leur fille. Pour les couchers dans une classe les entraîneurs ou adultes accompagnateurs doivent être aussi de sexe féminin.

### Hébergement des entraîneurs

Pour les couchers à l'hôtel, en règle général, les entraîneurs d'une équipe sont hébergés dans une chambre à part des joueurs.

Pour les équipes mini, il peut arriver que des entraîneurs couchent dans la même chambre que des joueurs. Dans ces situations, les entraîneurs doivent avoir leur propre lit, même si ceux-ci sont du même sexe que leurs joueurs.

Pour les couchers dans une classe, au moins un entraîneur doit coucher avec les joueurs ou deux pour la catégorie mini. Advenant le cas pour une équipe féminine que les entraîneurs soient de sexe masculin, ces derniers devront être hébergés à un autre endroit et une ou des accompagnatrices devront coucher dans la classe avec les joueuses.

### Finales provinciales scolaires et finales de ligues civiles

Pour les équipes qui se rendent en finale provinciale scolaire, le coût de l'hébergement et des repas est défrayé par l'organisation. Cette décision provient du fait que les joueurs doivent coucher sur place, que les repas doivent aussi être pris sur place et que ces frais sont facturés à l'école. Par la suite l'organisation remboursera l'école. Le coût du transport est défrayé comme pour tous les autres transports de matchs de la ligue scolaire, par l'école.

Pour les équipes qui se rendent en finale dans une ligue civile, un hébergement est défrayé par l'organisation si l'horaire ou la distance le nécessite. Le transport est défrayé par l'organisation. Les repas sont aux frais des joueurs.

### Paiement des hébergements

Pour les couchers à l'hôtel c'est habituellement un des entraîneurs qui paie le coût des chambres d'hôtel et par la suite qui se fait rembourser par l'organisation. Advenant le cas où les entraîneurs sont d'âge mineur ou que leur finances ne leur permettent pas d'assumer le coût de l'hébergement, ces entraîneurs solliciteront la collaboration d'un parent afin de payer les chambres d'hôtel.

Pour les joueurs des équipes mini, le remboursement du coût des chambres d'hôtel fait aux parents suit le principe que pour chaque joueur qui couche dans leur chambre l'organisation

rembourse le quart du coût de la chambre. Et lorsque nous parlons de joueur, ceci inclut leur enfant.

Pour les coucher dans une classe, l'organisation qui paye le coût de ce coucher en même temps que l'inscription au tournoi.

Les factures des hébergements doivent être envoyées rapidement au trésorier de l'organisation avec les coordonnées de la personne à rembourser afin que le trésorier rembourse rapidement la personne.

#### Retrait du droit d'hébergement

L'organisation considère les couchers à l'extérieur, que ce soit à l'hôtel ou dans une classe comme un privilège offert aux équipes et aux joueurs et non comme une obligation de l'organisation.

De façon exceptionnelle, l'organisation peut si elle le juge nécessaire refuser qu'un joueur ou une équipe profite d'un coucher à l'extérieur. Cette situation peut s'appliquer comme par exemple, s'il y a un problème de comportement, s'il n'y a pas suffisamment de parents pour accompagner des équipes mini ou si l'entraîneur planifie en retard son hébergement. Dans ces circonstances, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera fait aux joueurs. Cette décision sera prise soit par le conseil d'administration ou le comité exécutif.